



Collège Paul KAPEL
ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS
D'ELEVES
INSTRUCTIONS CONCERNANT LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Nous vous informons que l'élection des représentants des parents d'élèves au CA se fera uniquement par correspondance pour cette année 2020.

Procédure à respecter :

- Le bulletin de vote, ne comportant ni rature, ni surcharge, doit être inséré dans **l'enveloppe bleue**.
- L'enveloppe de **couleur bleue fermée** doit être mise dans l'enveloppe de **couleur orangée** que vous devez **signer au verso après l'avoir fermée**.
- L'enveloppe de **couleur orangée** sera remise soit par les parents à **l'accueil** du Collège ou par les élèves au **Bureau de Vie Scolaire**.

La date de remise des enveloppes se fera du vendredi 02 octobre au vendredi 09 octobre 2020 10H dernier délai.